

Appel d'offre Plateformes IBISA 2021

A qui s'adresse l'appel d'offre IBISA 2021 ?

- A toutes les plateformes répertoriées dans l'annuaire IBISA à **jour sur leurs précédents contrats IBISA¹**.
Les PF ayant obtenu un financement à l'appel 2020 ne sont pas éligibles.

- Aux plateformes souhaitant obtenir une labellisation IBISA.

N.B. 1. Les plateformes faisant partie d'infrastructures nationales, non encore labellisées, et souhaitant obtenir des ressources d'IBISA, devront présenter un dossier de demande de labellisation.

N.B. 2. Tout changement de périmètre avec l'intégration ou la suppression d'activités dans une plateforme nécessite une nouvelle demande de labellisation.

Modalités et Calendrier de l'Appel d'Offre 2021

Les plateformes (PF) déjà labellisées, devront **avant le 15 mars à minuit**

- actualiser leurs informations en ligne sur le site Web du GIS IBISA (www.ibisa.net), concernant l'organisation et les services de la plateforme
- déposer sur le site un dossier scientifique, qui décrit la stratégie scientifique et les développements méthodologiques

Les plateformes non encore labellisées, qui souhaitent obtenir un label et un financement IBISA en 2021, devront avant le **15 mars à minuit** :

- compléter un dossier en ligne sur le site Web. Ce dossier en ligne constitue le dossier de présélection et les résultats de cette présélection seront communiqués à compter **du 19 mars 2021**.
- les plateformes présélectionnées devront déposer un dossier scientifique complet **le 15 avril à minuit**.

() N.B. Une présélection n'équivaut ni à un label, ni à une promesse de financement en 2021. Après la présélection un retour sera fait aux plateformes pour les guider dans la préparation de leur dossier. Labels et financements ne seront accordés qu'après étude du dossier scientifique et visite par des membres du Conseil Scientifique (CS).*

Le conseil scientifique remettra ses recommandations au Comité Directeur (Co-Dir) qui fera connaître sa décision de label/soutien fin Octobre 2021.

	15 Mars 2021	19 Mars 2021	15 Avril 2021	Avril-Octobre 2021	Octobre 2021
	Deadline 1	Présélection	Deadline 2		
Demande de labellisation	Création d'un dossier en ligne Actualisation du dossier en ligne	Présélection par le CS	Dépôt d'un dossier scientifique pour les PF présélectionnées	Organisation de visites sur sites	Décision du Co-Dir, retours aux PF
PF Labellisées			Actualisation du dossier en ligne + Dépôt d'un dossier scientifique		

¹ Précédent financement dépensé ou engagé à la date de la tenue du Co-Dir

Rappel : Le Conseil Scientifique Plateformes d'IBiSA et le comité d'évaluation de l'AAP Equipements de l'ITMO Cancer Aviesan se coordonnent. Un même dossier ne peut donc être déposé aux deux appels pour deux financements indépendants. Cependant, des co-financements sont envisageables pour des demandes d'équipements lourds sous réserve de remplir certains critères pour les montants demandés (voir détails dans l'AAP ITMO Cancer Aviesan). Les plateformes prévoyant d'appliquer à l'appel à projets de l'ITMO Cancer Aviesan 2022 devront donc, pour s'y présenter avec des cofinancements acquis, postuler à l'appel d'offre IBiSA 2021.

Renouvellement des labels

Le renouvellement des labels IBiSA se fait lors d'une réponse à l'appel d'offre annuel. **La non-obtention de financements IBiSA à deux reprises consécutives pourra entraîner la sortie du dispositif IBiSA.** Une plateforme n'ayant pas déposé de demandes de financements depuis plus de 5 ans pourra être visitée par le Conseil scientifique pour le renouvellement de son label IBiSA.

Evaluation des réseaux de plateformes

La structuration progressive des moyens de mesure a vu émerger, au fil des années, l'apparition de grandes plateformes multisites et de réseaux de plateformes regroupant de nombreux plateaux dans un domaine donné. L'analyse de ces structures par le conseil scientifique prendra en compte en particulier i) **la plus-value** apportée par l'existence de ces réseaux, et ii) la conformité de **chacune des composantes** de ces plateformes ou réseaux de plateforme au regard de la charte IBiSA, en particulier leur ouverture.

Contacts :

Questions sur les modalités de l'AO : Agnès Ndiayé , gestionnaire du GIS IBiSA –agnes.ndiaye@paris.inra.fr

Questions liées au fonctionnement du site : Stéphane Dorschner – webmaster : ibisa@ibisa.net

Modalités d'examen des projets déposés dans le cadre de l'appel d'offre « Plateformes IBISA »

Le dossier de candidature comporte deux parties :

- un dossier à remplir en ligne sur le site Web, qui comporte des informations sur l'organisation et les services de la plateforme. Il est le seul nécessaire pour l'étape de présélection des premières demandes de labellisation et doit être actualisé pour les plateformes candidates déjà labellisées. De plus ces informations en ligne peuvent être actualisées en permanence par les plateformes une fois qu'elles sont labellisées, et alimentent la base de données du GIS IBISA.
- un dossier scientifique, qui décrit la stratégie scientifique et les développements méthodologiques ainsi que son projet d'acquisition d'équipements.

Les informations en ligne, constituent le dossier de présélection pour les plateformes non labellisées et sont examinées par les membres du Conseil Scientifique. Si l'avis du Conseil Scientifique est positif les plateformes présélectionnées devront déposer un dossier scientifique et suivront une procédure identique aux plateformes candidates déjà labellisées (voir plus bas).

Le dossier scientifique est expertisé par deux membres rapporteurs du Conseil Scientifique et envoyé à deux experts externes dont au moins un exerçant à l'étranger. Ce dossier est complété par un document contenant des informations extraites du dossier rempli en ligne mentionné ci-dessus. Les experts externes évaluent la qualité des projets scientifiques réalisés ou programmés sur la plateforme et la pertinence de la demande d'équipement et de financement. Une visite sur site est effectuée par les membres du Conseil Scientifique afin de discuter des activités de la plateforme au regard de la charte IBISA

A l'issue de cette visite sur site, et au vu de l'opinion des experts extérieurs sollicités, le Conseil Scientifique émet des recommandations qui sont transmises au Comité Directeur pour décision finale sur la labellisation et sur la demande de financement. Dans certains cas un prélabel est attribué pour accompagner la plateforme vers la labellisation à échéance ; un financement y est en général associé.

Questions fréquentes

Qu'est-ce que le soutien d'IBISA ?

IBISA attribue des subventions d'aide à l'achat d'équipements coûteux. Les dossiers prévoyant des cofinancements pour ces achats (instituts, régions, organisations caritatives, etc...) seront privilégiés.

IBISA peut exceptionnellement financer des Contrats à Durée Déterminée (CDD) pour aider au développement de méthodologies innovantes sur les Plateformes.

Les projets de recherche, qui pourraient être financés par des appels d'offre classiques d'autres agences (ANR, INCa, etc ...) ne sont pas éligibles à un soutien IBISA.

IBISA peut relayer des demandes en ITA des plateformes (pour assurer le fonctionnement régulier de la structure) auprès des organismes participants au Comité Directeur avec des recommandations. Les décisions d'attribution des postes statutaires restent bien évidemment de la responsabilité de ces organismes.

Qu'est-ce qu'IBISA ne soutient pas ?

Les demandes de CDD qualité sont traitées directement par la cellule qualité IBISA en lien avec les organismes. Il est donc inutile de formuler une demande d'aide à la mise en œuvre d'une démarche qualité dans le cadre de cet appel d'offre.

IBISA ne soutient pas de CDD dont la mission serait d'assurer le service régulier aux utilisateurs.

IBISA ne soutient pas le fonctionnement régulier des plateformes, et en particulier les contrats de maintenance des équipements. Ceux-ci devront être assurés par la facturation adéquate de prestations.

Les montants attribués par IBISA ne peuvent faire l'objet de frais de gestion.

Peut-on modifier le périmètre d'une plateforme IBISA au moment de répondre à l'appel d'offre ?

Oui, cela peut être l'occasion de regrouper plusieurs plateformes de taille réduite pour obtenir une masse critique suffisante, ou réorienter des activités. Dans certains cas, le rapprochement a pu être recommandée par le Conseil Scientifique d'IBISA. En cas d'évolution du périmètre, une demande de nouvelle labellisation doit être déposée.

Composition des dossiers Scientifiques

Le dossier de présélection devra être déposé sur le site, et se compose d'une brève description des activités de la plateforme et de son organisation. Certaines de ces informations sont extraites automatiquement du site et sont jointes au dossier scientifique pour l'expertise externe.

Le dossier scientifique complet, qui devra être déposé, en anglais, sur le site comprend :

- Une description, des prestations offertes, des spécificités, et pour les plateformes multisites ou les réseaux de plateformes, un descriptif des moyens de pilotage mis en place pour assurer la cohérence de l'ensemble (2 pages maximum).
- Une description de quelques projets phares (5 au maximum) réalisés ou en cours de réalisation sur la plateforme (ces 5 dernières années). Pour chaque projet, le laboratoire porteur, le mode de financement, les publications issues du projet seront indiquées ainsi que la contribution de la plateforme à la réalisation du projet (3 pages maximum, références comprises).
- Une description des développements méthodologiques/mises à niveau techniques envisagées pour les 3 ans à venir, avec les prévisions de besoins.
- Une justification de l'achat d'équipement complémentaire : nature de l'équipement, équipes utilisatrices, projets scientifiques en cours ou prévus justifiant l'achat du matériel, complémentarité avec les équipements déjà disponibles sur la plateforme et dans l'environnement. Une description des personnels qui prendront en charge le nouveau matériel. Le plan de financement prévu pour l'achat (coût du matériel, financement acquis ou en cours de demande en précisant les co-financeurs, financement demandé à IBISA) (3 pages maximum).

Dans le cas d'une demande conjointe avec l'AO Equipement de l'ITMO cancer, le volet description et/ou activités devra décrire les activités relatives aux recherches sur le cancer de façon quantitative afin que le Conseil Scientifique puisse se coordonner avec le comité d'évaluation de l'AAP Equipement ITMO cancer si nécessaire pour un co-financement éventuel.